

INTRODUCTION

LA FRANCE
DANS LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

PAR

Loïc AZOULAI (*)

ET

FABRICE PICOD (**)

Il est passionnant de suivre chaque année les histoires de la France en Europe : ses rêves brisés, ses illusions répétées, ses adhésions fulgurantes, ses rejets intempestifs. Souvenons-nous. Nous nous étions arrêtés l'an dernier sur les conséquences du «non» lors du référendum du 29 mai 2005 portant sur la ratification du Traité établissant une Constitution pour l'Europe. Et de ce «non», Gérard Soulier concluait à la nécessité de réviser les structures et les fondements de la politique européenne de la France. A cette nécessité répond notamment la création, en 2005, du Secrétariat général des affaires européennes, placé sous l'autorité du Premier ministre. Toutefois, ajoutait-il, cela ne suffira pas à remédier au déficit de confiance dont continue de souffrir «l'Europe» en France. A ses côtés et dans le même sens, Philippe Léger déplorait l'ignorance dans laquelle sont tenues la Cour de justice des Communautés européennes et sa jurisprudence. Tous deux faisaient le constat d'une présence et même d'une prégnance des questions et des affaires européennes, auxquelles cependant les opinions, les élites, les administrations de ce pays opposent trop souvent de l'indifférence ou, pire, de l'incompétence. Les deux études présentées cette année donnent à ce constat un nouveau relief.

Muriel Rouyer analyse le traitement des questions européennes dans le cadre de la campagne présidentielle en 2007. Dans un précédent volume de l'*Annuaire* (IV), Hélène Gaudin soulignait le silence qui avait entouré les questions européennes au cours de l'élection présidentielle de 2002. Silence interprété comme le symptôme d'un «*transfert*» imparfait et d'une «*crise*» affectant la représentation politique, que ce soit au niveau européen ou dans le cadre national. Disons que, à ces deux termes puissamment psych-

(*) Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II, France).

(**) Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II, France).

nalytiques, M. Rouyer en substitue deux autres, tout aussi suggestifs : la campagne de 2007 témoignerait d'un «enfouissement» (du non au référendum) et d'un «déli» (des réalités économiques mondiales et des réalités européennes). Le fallait-il pour que l'issue des élections aboutît à un tonitruant retour de la France en Europe ? Ce moment exaltant devrait connaître son apogée lors de la présidence française du Conseil européen, au second semestre 2008. Le thème de l'Europe-protection, annoncé dans la campagne présidentielle, est celui sous lequel le gouvernement français compte placer sa présidence.

Virginie Lanceron consacre son étude à l'institution du Secrétariat général des affaires européennes. Elle décrit une administration chargée d'une part de la préparation des positions françaises auprès de l'Union européenne, d'autre part de l'anticipation et de la prévention des difficultés liées à la mise en œuvre des textes adoptés à Bruxelles. C'est dire que le succès de cette structure charnière et plus généralement de l'administration française tient pour beaucoup à la faculté d'adopter une «*approche pro-active*» des dossiers européens. Telle ne semble pas, cependant, l'approche actuellement suivie. Or, c'est l'urgence. Car tout se ramène, au bout de cette année, à une affaire de temps. Le temps consacré à l'Europe dans la politique française, qui n'est qu'intermittence. Le temps avec lequel l'administration française s'adapte à l'agenda européen, qui n'est que trop long.